



## COMPTES-RENDUS DES DÉBATS DU CARREFOUR DE L'EUROPE

### *Stationnement : quelles contributions des opérateurs ?*

*Débat du mercredi 11 juin – 16h00*

#### **Intervenants :**

Lydia BABACI-VICTOR, directrice du développement de Vinci Park

Frédéric BAVEREZ, administrateur de l'UTP, directeur général France de Keolis et président directeur général d'EFFIA

Nick LESTER, Corporate Director Services de London Councils et président de l'European Parking Association (EPA)

Louis NEGRE, premier vice-président du GART et sénateur-maire de Cagnes-sur-Mer

Patrick PIRODON, président de la Fédération nationale des métiers du stationnement (FNMS)

**Animateur :** Éric GANTELET, président de SARECO

**Actées en début d'année, la décentralisation et la dépénalisation du stationnement seront mises en œuvre en France à partir de début 2016. Les collectivités locales pourront alors assurer elles-mêmes une gestion optimisée du stationnement. Comment les opérateurs de stationnement et de transport peuvent-ils participer à cette nouvelle organisation de la mobilité ?**

Deux tiers des automobilistes ne paient pas leur stationnement en France ! « Le système actuel fonctionne mal et se révèle obsolète. Mais, après de longues années de débats, la réforme est enfin actée », se réjouit Louis Nègre, vice-président du GART et sénateur-maire de Cagnes-sur-Mer. La dépénalisation et la décentralisation du stationnement ont en effet été décidées par la loi « MAPAM » (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014. À partir de janvier 2016, les collectivités locales pourront décider librement des tarifs du stationnement. « Une bonne gestion du stationnement est indispensable pour dynamiser nos

centres-villes, ajoute le maire de Cagnes-sur-Mer. Le petit commerce en tirera un bénéfice. » Les décrets d'application vont paraître dans les dix-huit mois à venir. « Pour nous, le premier axe important sera la définition de la redevance de post-paiement », commente Patrick Pirodon, président de la Fédération nationale des métiers du stationnement (FNMS), favorable depuis toujours à la réforme. « Autre point essentiel : de quels moyens la ville va-t-elle se doter pour assurer le contrôle du stationnement ? Enfin, les collectivités auront d'importants efforts de communication à mener pour rendre le système acceptable. » Le GART a pris les devants en éditant un dépliant sur les « dix idées reçues autour de la réforme du stationnement. »

Les opérateurs privés auront un rôle à jouer dans l'application de la réforme. « Il importe de jouer sur les différents segments de manière intelligente : parcs-relais, parkings de gares, parkings de centres-villes, parkings des équipements publics et enfin stationnement en voirie, énumère Frédéric Baverez, PDG d'Effia. Aujourd'hui, seulement 50 % de la voirie est confiée au secteur privé. Or la gestion du stationnement par un opérateur permet un service dynamique, une bonne rotation des véhicules et des rentrées de recettes pour la collectivité. » Autre opérateur présent sur le marché : Vinci Park, qui assure des prestations « allant de l'organisation de la tarification au recouvrement, en passant par la verbalisation et le recueil de données précieuses, par exemple sur le taux d'occupation des parkings », témoigne Lydia Babaci-Victor, directrice du développement.

### **De Londres à Saragosse, la réforme en action**

Vinci Park est présent dans plusieurs pays où la dépenalisation est déjà mise en œuvre. « À Saragosse, en Espagne, les usagers paient leur stationnement a posteriori avec leur smartphone, ajoute Lydia Babaci-Victor. Le personnel de surveillance est privé. On compte un agent de contrôle pour 150 places de stationnement – contre un agent pour 500 places en France. » Autre exemple : Londres. « Aujourd'hui, le taux de recouvrement du stationnement y est proche de 87 %. Des "ambassadeurs" effectuent des tournées pour surveiller le paiement du stationnement. Ils en profitent pour noter sur leur portable ou leur PDA les matériels de voirie dégradés qu'il faut réparer. »

Nick Lester, Président de l'European Parking Association, a supervisé l'application de la réforme du stationnement dans les 33 municipalités de la région de Londres. C'était en 1993-1994 ; il était alors directeur de Londres Parking. « Il est essentiel qu'un interlocuteur unique soit désigné pour la mise en œuvre de la réforme. Il faut aussi que la chaîne de sanctions soit simple et efficace. Au début, au bout de trois mois, en l'absence de paiement, un agent venait frapper à la porte de l'utilisateur en question... Il importe de bien informer les usagers des règles en amont. Nous avons développé le slogan "Payer, ou bien démontrer qu'il y a eu une erreur." »

### **Le stationnement 2.0**

Pour améliorer encore le service et aux usagers et aux collectivités, l'avenir est aux nouvelles technologies et au stationnement 2.0. « Localisation des places disponibles, lieux à éviter parce que trop congestionnés, moyens de se rendre dans un parking dans un temps raisonnable... Voilà autant de données qu'il faudrait rendre accessibles », commente la directrice du développement de Vinci Park. Pour Frédéric Baverez, les nouvelles technologies devraient aussi donner accès aux 500 000 places de stationnement inutilisées dans les entreprises et les résidences : « Demain, nous pourrions être informés via Internet de l'existence de ces places. Quant au paiement par smartphone, qui est déjà une réalité, il permet de payer le temps exact. De plus, l'utilisateur peut ainsi prolonger son temps de stationnement à distance. »